Nations Unies S/PV.7102



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7102e séance

Lundi 27 janvier 2014, à 10 h 10

New York

Président :	M. Hmoud	(Jordanie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/761)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

14-21737 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/761)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Aïchatou Mindaoudou Souleymane, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à Mme Mindaoudou, qui se joint à nous aujourd'hui par visioconférence depuis Abidjan.

Je donne maintenant la parole à Mme Mindaoudou.

Mme Mindaoudou (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour la première fois depuis que j'ai pris mes fonctions de Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, en juillet 2013.

La Côte d'Ivoire continue à bien progresser, et le pays est fermement engagé sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables. Les réformes socioéconomiques mises en place par le Gouvernement commencent à donner des résultats tangibles, qui se manifestent par une croissance économique satisfaisante, l'afflux d'investissements étrangers et la renaissance du secteur privé. Le Gouvernement a lancé une série de réformes institutionnelles en faveur d'une plus grande ouverture politique, avec notamment l'adoption, comme le demandait l'opposition politique, d'une loi sur le financement des partis politiques.

Comme le souligne le rapport dont est saisi le Conseil (S/2013/761), le Gouvernement, sous la direction du Président Ouattara, a fait d'importants gestes de conciliation en direction de l'opposition politique, notamment en ordonnant la remise en liberté provisoire de plusieurs personnalités de haut rang fidèles à l'ancien Président Laurent Gbagbo. Le Gouvernement a également pris des mesures en vue de régler les problèmes à l'origine de la crise ivoirienne, notamment en promulgant une nouvelle loi foncière et une loi sur la nationalité, qui sont déterminantes pour le processus de réconciliation nationale. Le dialogue entre le Gouvernement et les 11 partis d'opposition s'est poursuivi au sein du Cadre permanent de dialogue, et il a permis d'accomplir des progrès importants sur la voie de la réconciliation politique.

Si l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), refuse toujours de participer au Cadre permanent de dialogue, il y a eu des avancées notables en ce qui concerne le dialogue direct entre le FPI et le Gouvernement et le parti au pouvoir. Début décembre, le FPI et le Rassemblement des républicains (RDR) se sont rencontrés pour la première fois depuis 10 ans. La tenue de ces pourparlers dans une atmosphère cordiale a impulsé une dynamique importante, et je me félicite que les deux partis aient exprimé leur volonté de poursuivre le dialogue dans un climat de réconciliation.

En septembre, le FPI a également repris le dialogue direct avec le Gouvernement, avec lequel il a eu plusieurs réunions, la dernière datant du 15 janvier. Même s'il n'y a pas eu d'avancée concrète vers le règlement des questions en suspens, ces rencontres sont une illustration importante de la volonté des acteurs politiques ivoiriens de régler leurs différends au moyen d'un dialogue constructif. Comme l'indique le rapport dont est saisi le Conseil, le FPI a proposé la création d'un nouveau mécanisme de dialogue, dit États généraux de la République, auquel serait associé un large éventail de représentants de la société civile, et le Président s'est dit prêt à examiner attentivement cette proposition.

Le Gouvernement s'efforce de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. Il s'est également fixé l'objectif ambitieux de désarmer la totalité des ex-combattants d'ici à juin 2015. Dans le domaine des droits de l'homme, le Gouvernement a prorogé le mandat de la cellule d'enquête et d'examen spéciale, qui est chargée d'enquêter sur les crimes commis durant la crise postélectorale. D'autre part, dans ses voeux à la nation à l'occasion du nouvel an, le Président Ouattara a annoncé qu'il avait demandé au Ministre de la justice d'étudier la possibilité de libérer d'autres personnes arrêtées pendant la crise postélectorale. Il a également réaffirmé la volonté du Gouvernement d'intensifier ses efforts pour garantir le retour volontaire et en sécurité des réfugiés politiques, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des

pays où vivent ces réfugiés politiques. Plusieurs hauts responsables et hauts gradés fidèles à l'ancien Président Gbagbo et au FPI sont déjà rentrés, de même qu'un certain nombre de réfugiés qui avaient fui au Libéria, au Ghana et en Guinée. Ces mesures ont contribué à améliorer le climat politique en Côte d'Ivoire.

L'économie de la Côte d'Ivoire se relève rapidement et connaît des taux de croissance remarquables. Cela est dû en partie à la poursuite de la stabilisation politique et à l'appui financier des partenaires internationaux du pays. Il convient en outre de noter que le Gouvernement a continué de renforcer sa présence au niveau local, notamment par la nomination, récemment, de membres du corps préfectoral. Parallèlement, les chefs locaux et traditionnels s'attachent de plus en plus à renforcer la cohésion sociale. Ils prennent également une part active aux efforts visant à régler les problèmes de tensions intercommunautaires et la question de l'évacuation des forêts classées, en particulier dans l'ouest du pays.

Nonobstant les progrès appréciables qui sont actuellement réalisés et la détermination réelle du Gouvernement, la Côte d'Ivoire est toujours aux prises avec des problèmes de sécurité, et la situation reste fragile. Les incidents récurrents de violence intercommunautaire et ethnique, ainsi que les vols à main armée et la criminalité organisée, continuent de faire sérieusement obstacle à la stabilité et à la sécurité. Une importante réforme de l'appareil national de sécurité s'impose toujours, notamment pour le débarrasser des éléments impliqués dans des violences et des exactions. Le statut peu clair des *dozos*, ou chasseurs traditionnels, ne fait qu'ajouter à l'insécurité, menaçant les droits fondamentaux des citoyens dans plusieurs zones du pays. Le Gouvernement a pris les devants dans la lutte contre la violence en lançant en novembre, avec l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), une opération visant à démanteler les groupes armés et à éliminer les points de contrôle illégaux.

Dans l'ouest du pays, de graves menaces à la paix et à la sécurité subsistent du fait de la circulation illégale d'armes, conjuguée à la présence à la frontière avec le Libéria de réseaux affiliés à l'ancien régime, aux anciens combattants et à d'autres éléments criminels. En outre, la plupart des causes profondes du conflit n'ont pas encore été pleinement traitées dans cette région. Sur un plan plus positif, la bonne coopération entre les Gouvernements ivoirien et libérien, ainsi qu'entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) continue de donner de bons résultats, et nous n'avons pas assisté à la moindre attaque transfrontalière d'importance depuis près d'un an.

Dans le courant de ce mois, je me suis rendue dans plusieurs localités de l'ouest de la Côte d'Ivoire, où j'ai rencontré des dirigeants locaux et des dirigeants religieux, ainsi que des représentants des autorités locales. J'ai pu y constater, encore une fois, la fragilité de la situation sur le terrain et la nécessité d'un maintien de la vigilance ainsi que de l'engagement international si l'on veut reléguer une fois pour toutes au passé l'anarchie, la violence et l'insécurité. Mes interlocuteurs ont souligné la nécessité de se pencher rapidement sur les causes profondes du conflit et de veiller à ce que justice soit rendue.

L'ONUCI s'emploie actuellement à la reconfiguration de sa composante militaire et à la consolidation de sa présence dans l'ouest du pays et dans d'autres zones à haut risque, comme l'a demandé le Conseil. À la fin du mois de décembre, la Société générale de surveillance avait été retirée du pays et les institutions nationales de sécurité avaient assumé la pleine responsabilité de la sécurité des hauts responsables du Gouvernement et d'autres personnalités politiques. D'ici à la fin du mois de juin, nous aurons achevé le retrait de 1 700 soldats, comme il est demandé dans la résolution 2112 (2013), ce qui permettra de renforcer les capacités de la force dans l'ouest du pays. L'ONUCI travaille également en étroite collaboration avec le Secrétariat à la planification précise de la composition, du dispositif et des effectifs de la force de l'ONUCI qui sera nécessaire avant et pendant les prochaines élections, et qui sera mise en œuvre dans le cadre d'un examen stratégique de l'ONUCI et de la MINUL qui aura lieu le mois prochain. Des propositions spécifiques seront présentées au Conseil dans notre rapport du mois de mai.

Il est essentiel d'instaurer une culture du respect des droits de l'homme si l'on veut garantir le succès de la réconciliation nationale. Il est d'une importance cruciale que l'impunité des violations des droits de l'homme prenne fin et que les responsables soient traduits en justice, quels que soient leur statut ou leur affiliation politique. Je demeure préoccupée par l'absence de progrès en ce qui concerne la comparution en justice des auteurs des attaques les plus odieuses commises en 2012, y compris contre le camp de déplacés de Nahibly, ainsi que du meurtre de sept soldats de la paix des Nations Unies perpétré à Para.

L'ONU en Côte d'Ivoire et le Gouvernement ivoirien travaillent en étroite collaboration à l'élaboration d'un ensemble ambitieux mais réaliste de critères relatifs à l'instauration d'une paix durable; ils figurent à l'annexe du rapport dont est saisi le Conseil. Nous continuerons de collaborer étroitement avec le Gouvernement en vue d'atteindre ces objectifs importants. Comme l'a demandé le Conseil, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont procédé à une évaluation approfondie du mandat de l'ONUCI dans le but d'identifier les tâches susceptibles d'être transférées à terme à l'équipe de pays et de fixer les dates approximatives de ce transfert éventuel. Les résultats préliminaires de cette étude sont présentés en annexe au rapport dont est saisi le Conseil.

Toutefois, je tiens à souligner deux points soulevés par le Secrétaire général dans son rapport. Premièrement, les contraintes auxquelles se heurtent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en matière de ressources, dans un contexte de stabilisation tel que celui que nous connaissons en Côte d'Ivoire, limite considérablement la capacité de ces entités d'assumer des tâches supplémentaires. De nombreux organismes ont été forcés de fermer leurs portes ou de réduire leur présence en Côte d'Ivoire compte tenu de problèmes plus pressants ailleurs dans le monde. Deuxièmement, il est encore plus fondamental de veiller à ce que les transitions, sur le plan aussi bien civil que de la sécurité, qui sont opérées dans tel ou tel pays dans le cadre du maintien de la paix mettent l'accent sur l'objectif primordial du transfert de toutes les tâches résiduelles de maintien de la paix aux autorités souveraines du pays en question. À l'avenir, c'est ce à quoi nous accorderons la priorité en Côte d'Ivoire, en étroite coopération avec le Gouvernement.

Pour l'heure, alors que la Côte d'Ivoire et nombre de ses voisins de la région de l'Afrique de l'Ouest s'acheminent vers unelection présidentiellesen 2015, il importe dès maintenant de mettre en place les conditions permettant d'instaurer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques. À cet égard, des progrès considérables seront nécessaires dans certains domaines essentiels, s'agissant notamment des réformes électorales, du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité. La Côte d'Ivoire aura encore besoin d'un appui pour consolider les acquis déjà obtenus.

Il est essentiel de continuer d'insister auprès des dirigeants ivoiriens sur la nécessité de préserver les acquis engrangés jusqu'ici et de poursuivre le dialogue dans un esprit d'accommodement mutuel, notamment dans le cadre des préparatifs des élections de 2015. Tout cela est rendu d'autant plus important par la récente réapparition des discours de haine dans certains médias. La communauté internationale ne saurait tolérer cette tendance ou la laisser s'enraciner, sachant qu'elle a constitué l'un des facteurs qui ont déclenché la crise de 2010. À ce propos, je reste en contact étroit avec les dirigeants politiques, religieux et locaux, qui ont un rôle important à jouer en désamorçant les tensions et condamnant de tels comportements.

L'appui constant du Conseil de sécurité, des États Membres et des partenaires régionaux et internationaux demeure essentiel si l'on veut permettre à la Côte d'Ivoire de surmonter les nombreuses difficultés en présence, en particulier s'agissant de la sécurité, de la cohésion nationale et du véritable dialogue politique. Il importe tout autant que l'ONU soit pleinement dotée des moyens nécessaires pour continuer de s'acquitter de sa responsabilité en soutenant les efforts que fait le Gouvernement pour stabiliser la situation de sécurité, protéger les civils, renforcer l'autorité de l'État et promouvoir la réconciliation. Je tiens à remercier le Conseil de l'appui indéfectible qu'il apporte à l'action collective que nous menons en faveur du peuple et du Gouvernement ivoiriens qui s'efforcent de rétablir une stabilité durable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie Mme Souleymane de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Ma délégation prend note de l'excellent rapport du Secrétaire général figurant dans le document S/2013/761, en date du 24 décembre 2013. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, Mme Aïchatou Mindaoudou Souleymane, pour sa brillante présentation de la situation en Côte d'ivoire, et lui adresse nos vives félicitations pour le travail remarquable accompli en si peu de temps depuis son arrivée en Côte d'ivoire, il y a maintenant six mois.

Je voudrais pour ma part faire quelques brèves remarques sur certains points, qui apparaissent cruciaux du point de vue de ma délégation et qui concernent respectivement la situation sécuritaire, le dialogue politique, le processus de réconciliation nationale et la relance économique.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, nous constatons de façon convergente avec le rapport

du Secrétaire général, – et comme la Représentante spéciale du Secrétaire général l'a dit – que la situation sécuritaire s'est nettement améliorée, et ce, depuis la prise en main par le chef de l'État lui-même du secteur de la défense. Tout au long de l'année écoulée, aucune attaque d'envergure n'a été constatée contre les forces de sécurité et les édifices publics. La mise en place du Centre de coordination des décisions opérationnelles a permis de réduire les phénomènes de grand banditisme tels que les braquages et les vols à main armée. Ceci a entraîné une évolution positive de l'indice de sécurité reconnue par les Nations Unies, qui est passé de 3,8 en 2012 à 1,3 en 2013 sur toute l'étendue du territoire.

Cette amélioration a permis de créer les conditions favorables pour le retour des organisations internationales qui avaient délocalisé, notamment Japan External Trade Organization, African Rice, la Banque africaine de développement qui a un plan de relocalisation jusqu'en juin 2015 et le Bureau régional de l'UNESCO, et pour le projet d'installation du Bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) en Côte d'Ivoire. Cependant, comme la Représentante spéciale du Secrétaire général l'a souligné, des préoccupations demeurent en ce qui concerne les zones situées le long de la frontière avec le Libéria, en raison de la présence récurrente de mercenaires et du trafic d'armes illicites.

Toutefois, on constate une accalmie notable dans tout l'ouest du pays, aucune attaque n'ayant été signalée depuis plus d'un an. C'est donc dire que la situation s'est nettement améliorée suite au renforcement de la coopération quadripartite entre les services de sécurité de la Côte d'ivoire, celles du Libéria, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria.

S'agissant particulièrement de la réforme du secteur de la sécurité, les actions majeures retenues par le Ministère de la défense ont porté sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel et la réorganisation des forces armées; le renforcement des capacités managériales et opérationnelles de l'armée; l'amélioration de l'environnement sécuritaire; la poursuite de la promotion de la cohésion au sein de l'armée et du renforcement de la cohésion sociale; la promotion de l'esprit de défense; la maîtrise des effectifs militaires; le développement du système de formation; la contribution à la paix et à la stabilité sous-régionales, régionales et internationales; et la promotion de la bonne gouvernance.

Je voudrais indiquer que le chef de l'État a présidé en personne 43 sessions du Conseil national de sécurité, et le Premier Ministre six comités de sécurité. Ainsi, 32 % des objectifs de la réforme du secteur de la sécurité ont été réalisés, et 44 % sont en cours de réalisation. Les 24 % restant doivent être formulés incessamment. C'est ici le lieu de remercier nos partenaires, en premier lieu l'ONUCI, et l'ensemble de nos partenaires internationaux, bilatéraux et multilatéraux, qui nous apportent une assistance précieuse, notamment dans le cadre du groupe consultatif qui se réunit tous les mois pour faire le point de la situation de la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'ivoire.

Concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration avait pu, au 31 décembre 2013, réintégrer ou réinsérer 27 351 ex-combattants, soit 91 % de l'objectif des 30 000 qui était visé pour fin 2013. Pour ce qui est des armes collectées, les chiffres sont les suivants : 6 521 fusils d'assaut Kalachnikov, 6 398 grenades, 409 obus, 632 roquettes et 390 777 munitions. Il convient de noter que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration conduit par le Gouvernement ivoirien se veut parfaitement inclusif en ce sens qu'il intègre les ex-combattants des deux bords sans exclusive. C'est ainsi qu'il existe des antennes de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration aussi bien dans le sud, à Abidjan; au centre, à Bouaké; dans le nord, à Korogho, Ferké, Boundiali et Bouna; que dans l'ouest, à Man, Duékoué, Toulepleu, Guiglo et San Pedro. L'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a même pu prendre en compte des ex-combattants qui s'étaient réfugiés au Togo, au Ghana et au Libéria.

S'agissant du financement, il convient de signaler que l'État de Côte d'ivoire a financé le processus à ce jour à hauteur de 80 %. C'est également le lieu de remercier l'ONUCI, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour leur appui au processus. Enfin, je voudrais indiquer qu'il reste encore 47 000 ex-combattants à réinsérer ou réintégrer. La tâche est immense, mais, grâce à l'expérience acquise par l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, nous espérons qu'au

plus tard en 2015, tous les ex-combattants auront été effectivement réinsérés ou réintégrés. À cet égard, nous remercions d'avance l'Union européenne, la Banque africaine de développement et le Gouvernement japonais qui ont indiqué leur intention de se joindre à l'ONUCI, au PNUD, à la Banque mondiale et au FIDA pour accompagner la Côte d'ivoire en vue d'atteindre tous ses objectifs du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

S'agissant du cas spécifique des *dozos* – ces chasseurs traditionnels qui avaient participé à certains combats pendant la crise postélectorale, dont a parlé la Représentante spéciale du Secrétaire général, des initiatives sont déjà entreprises par les Ministères de la défense et de l'intérieur, pour leur retour à leurs activités traditionnelles. Cette volonté a été fermement réitérée récemment par le Président Alassane Ouattara en sa qualité de Chef suprême des armées.

En ce qui concerne le dialogue politique, il y a tout lieu de se réjouir de la grande décrispation qui est actuellement constatée sur la scène politique intérieure en Côte d'Ivoire, comme l'a souligné la Représentante spéciale du Secrétaire général. À ce niveau également, le Président Alassane Ouattara a engagé son leadership afin de créer un climat politique apaisé et laisser à l'opposition un espace pour mieux exprimer sa différence dans un cadre démocratique. Cet engagement s'est traduit par des gestes forts tels que la remise en liberté provisoire de 14 personnalités de l'ancien régime et l'examen prochain par la justice d'autres cas qui pourraient bénéficier de cette même mesure; les décisions prises en Conseil des ministres en vue de procéder au dégel des comptes bancaires des personnalités de l'ancien régime et les appels du Président aux opposants politiques et aux officiers et soldats de l'armée en exil, à rentrer au pays.

Ces initiatives du Président de la République ont conduit à l'avènement d'un réel climat de détente que nous saluons tous. Cela s'est concrétisé de façon constructive par la reprise le 15 janvier dernier du dialogue direct entre l'opposition et le Gouvernement et qui annonce des résultats prometteurs; par le retour effectif en Côte d'ivoire, le 17 janvier dernier, de l'ancien Directeur général du Port autonome d'Abidjan, une personnalité d'envergure du parti de l'ancien Président Gbagbo; par le retour d'exil de 1 288 anciens militaires des Forces de défense et de sécurité qui ont reçu des garanties pour leur sécurité et ont été accueillis le vendredi 24 janvier lors d'une cérémonie sur la place d'armes du Ministère de la défense, répondant ainsi à l'appel au retour lancé par le Président Alassane Ouattara. Avant de venir à la présente séance, j'ai été informé que l'ancien Ministre de la défense au sein du Gouvernement du Président Gbagbo est également rentré en Côte d'Ivoire ce week-end.

Dans le même registre, il convient de mentionner le projet de loi portant statut de l'opposition qui a été adopté en Conseil des ministres, et qui sera soumis incessamment à l'Assemblée nationale, tout comme le projet de texte sur le financement des partis politiques. Toutes ces évolutions indiquent clairement la détermination du Président Alassane Ouattara de favoriser l'ancrage de la Côte d'ivoire dans une culture démocratique véritable et transparente.

En ce qui concerne la réconciliation nationale, au terme de deux années d'activités, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a officiellement remis au Président son rapport le 21 novembre 2013. Ce rapport recommande notamment en substance l'application effective de la loi sur le foncier rural; la prise en compte du genre dans la politique générale du pays; la réduction des inégalités au niveau du développement régional; la mise en place d'une armée républicaine, dotée de moyens appropriés et modernes; la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité, ainsi que le renforcement de la démocratie. À cette occasion, le Président de la Commission a indiqué que la recherche de la vérité de 1990 à 2011 est le vœu de la majorité des Ivoiriens consultés, en conséquence de quoi, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a prévu de faire un appel public aux victimes de 1990 à 2011.

En ce qui concerne la relance économique, et sous l'impulsion du Président de la République et la coordination du Premier Ministre, la Côte d'ivoire connaît une forte reprise économique, comme l'atteste le taux de croissance de 8 % réalisé en 2013, et un taux de croissance de 9 % prévu en 2014. Le pays conforte sa place de premier producteur mondial de cacao avec une production de 1 449 000 tonnes de fèves de cacao pour la campagne 2012-2013, représentant 40 % de la production mondiale de cacao.

D'une manière générale, de nombreux travaux de réhabilitation et de construction d'infrastructures économiques et sociales sont achevés ou sont en cours de réalisation, notamment dans les secteurs des routes, de l'eau, de l'éducation, de la santé, des logements sociaux et de l'énergie.

Concernant ce dernier secteur, il convient de souligner que la sixième turbine à gaz de la Compagnie ivoirienne de production d'électricité, un opérateur privé, est entrée en service la semaine dernière et augmentera la capacité de production du réseau électrique national de 1600 GWh par an.

Enfin i1 est utile de rappeler que l'organisation du Forum international de promotion des investissements, qui aura lieu à Abidjan du 29 janvier au 1er février, et au cours duquel 2 200 participants sont attendus, s'inscrit résolument dans le contexte de la relance économique de la Côte d'ivoire.

Je conclus, Monsieur le Président, pour vous dire que sur la base donc de toutes ces évolutions positives constatées de tous, le Gouvernement de la Côte d'ivoire, en parfaite convergence avec l'Organisation des Nations Unies, appuie le plan de reconfiguration et de réduction des effectifs militaires et de police de l'ONUCI d'ici à 2015, tel que mentionné dans le rapport.

Enfin, le Gouvernement de la Côte d'ivoire, conscient de sa responsabilité première dans l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays, s'engage à jouer pleinement sa partition dans la réalisation des objectifs opérationnels définis de façon concertée avec l'ONU, dans le cadre de la planification stratégique de la transition de l'ONUCI vers une configuration de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations

La séance est levée à 10 h 45.